

COMPTE-RENDU du CONSEIL d'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05 février 2024

Convocation : 09 janvier 2024
Membres en exercice : 12

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, Lundi 05 février 2024 à 18h à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GUYOD, Président.

Présents (7) :
Stéphane GUYOD, Sandrine LARCHER, Jean-Luc ANDERHUEBER, Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, Maryline MORALLET, Éric PARROT, Jean RACINE.

Absents ou excusés (5) :
Rafaël RODRIGUEZ, Marie-Laure FRIEZ, Thomas BIETRY, Pierre FIETIER, Damien MESLOT.

Assistaient :
Dimitri RHODES, Directeur de l'AMF90

BILAN FINANCIER DU CONGRES DES MAIRES 2023

Le président présente aux membres du conseil d'administration le bilan financier du Congrès des Maires 2023.

Au regard des tarifs qui ont considérablement augmentés et du reste à charge important pour l'association, le président propose deux options possibles : soit augmenter à nouveau la participation forfaitaire, soit limiter le nombre d'inscrits à la délégation à 30 élus.

> *EN ANNEXE : Bilan financier Congrès 2023*

⇒ **Les membres du conseil d'administration valident le bilan financier du Congrès des Maires 2023, et décident de limiter le nombre d'inscrits à la délégation à 30 personnes en privilégiant les élus qui ne sont pas venus au Congrès des Maires l'année précédente.**

BILAN FINANCIER 2023 ET PROGRAMME 2024 DE LA FORMATION DES ELUS

Le Président présente aux membres le bilan financier de la formation des élus 2023 dont le coût pour l'association reste très acceptable grâce, notamment, aux subventions versées par Mairie 2000.

Le Président présente également aux membres le projet de plan de formation des élus 2024 proposé à la suite du recensement des besoins réalisé à l'automne 2023.

> EN ANNEXE : Bilan financier 2023 et Plan de formation 2024

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration valident le bilan financier de la formation des élus 2023.**
- ⇒ **Les membres du conseil d'administration valident le plan de formation des élus 2024, en indiquant cependant leur souhait que soit également organisée une formation sur la police de publicité.**

ASSEMBLEE GENERALE 2024

Le président rappelle aux membres présents que le temps est venu de fixer la date de l'Assemblée générale 2024.

Afin de renouer avec une ancienne tradition, il propose aux élus de tenir cette assemblée dans la salle d'honneur de la mairie de Belfort, gracieusement prêtée par le maire de Belfort (courrier joint).

Dans cette perspective, une seule date est possible au regard de l'agenda des salles de la mairie de Belfort : le samedi 16 mars.

L'ordre du jour serait fixé comme suit :

9h00-9h30	Accueil des participants - café
9h30	Ouverture de la séance - discours du président et de la tribune
	Bilan d'activités 2023
	Bilan financier 2023
	Projets 2024
	Vote des taux de cotisations 2024
11h30-12h	Vin d'honneur offert par la mairie de Belfort

Il convient aussi de décider de la date du Conseil d'administration d'arrêté des comptes 2023 qui doit se dérouler avant l'assemblée générale.

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration valident le lieu et la date de l'Assemblée générale ordinaire de l'association qui se déroulera donc à la salle d'honneur de la mairie de Belfort le 16 mars prochain.**
- ⇒ **Les membres du conseil d'administration décident également que la CA d'arrêté des comptes aura lieu le mardi 05 mars 2024 à la Maison des Communes. Il sera suivi d'un repas au restaurant.**

REEVALUATION DU MONTANT DE LA PRESTATION DE SERVICE VERSEE AU CDG90

L'activité de l'AMF90 a considérablement augmenté depuis 10 ans. Depuis juin 2022, un agent du CDG90 mis à disposition de l'AMF90 travaillent à 70% de son temps pour l'association assisté d'un autre agent, sans compter l'activité de conseil juridique réalisée par le directeur.

Pour cette prestation de service, le Centre de Gestion de la FPT du Territoire de Belfort perçoit la somme de 26128,26 €. Cette somme n'a pas été réévaluée depuis 2015. En outre, l'agent principalement mis à

disposition de l'AMF90 a obtenu le concours d'Attaché territorial en avril 2023 et devrait être nommé au 1^{er} septembre 2024.

Étant donné la forte proximité qui lie le CDG90 et l'AMF90, le centre de gestion conscient du statut de l'association et que cette prestation ne peut être évaluée au coût réel, propose de simplement réaliser un ajustement et de définir le nouveau montant de prestations de service à 31466,38 €

⇒ **Les membres du conseil d'administration valident le nouveau montant de la prestation de services de 31466,38 euros à verser annuellement au CDG90.**

INGENIERIE DE DEMANDES DE FONDS EUROPEENS

Le Président et le directeur exposent aux élus présents la teneur des échanges qui ont été menés avec Welcome Europe, un cabinet qui pilote et exécute des missions d'ingénierie de projets, de construction de groupements de partenaires, d'obtention de fonds publics et de dialogue avec les autorités, de gestion et de reporting de subventions, de management de projets, etc.

Leur proposition est la suivante :

- **Etape 1 : identification** des aides disponibles dans le territoire (du local à l'europeen), incluant une analyse des mesures pertinentes du FEDER (4.000€ HT / 4.800 € TTC) ; restitution dans un **format facile à exploiter** (contacts, actions éligibles, composition du dossier, modèles, etc.)
- **Etape 2 : conception et animation d'une formation** sur-mesure sur le montage et la sécurisation de dossiers de subvention, sur la base des dispositifs identifiés (4.200€ HT / 5.040 € TTC)

L'objectif serait peut-être de former un groupe de personnes (agents ?) qui auraient ultérieurement la capacité de monter des dossiers de demandes de subventions et faire de la veille quant aux appels à projets européens.

En outre, il existe également des formations universitaires certifiantes (Paris X, Nice...) présentant un certain intérêt qui pourrait justifier qu'un agent (à définir) aille chercher le diplôme.

⇒ **Les membres du conseil d'administration décident de reprendre contact avec Welcome Europe afin d'en savoir davantage concernant la formation proposée, mais également, en parallèle, de se renseigner sur les formations universitaires existantes en France afin de former en interne une personne en ingénierie des fonds européens, le recrutement n'étant pas envisageable et donc écarté.**

PROJETS ET MANIFESTATIONS 2024

Le Président expose aux membres présents les différents projets 2024.

- Le site internet : la création d'un nouveau site internet était prévu pour l'année 2023. Il est en cours de finalisation et devrait être opérationnel début mars.
- La visite de Cadarache : à la suite du séminaire à Bruxelles, de nombreux élus avaient suscité un vif intérêt pour visiter le site de Cadarache (ITER). Or malgré de nombreux mails et de nombreuses relances, il n'a pas été possible de prendre contact avec les personnes en charge de l'accueil de groupes. Au regard du calendrier, le projet est donc classé sans suite.
- La Journée de l'Écharpe 2024 : étant entendu que cette manifestation est organisée tous les 2 ans, une Journée de l'Écharpe devrait être organisée en 2024, sans doute la dernière du mandat. Le président explique qu'une prospection des salles disponibles sur le périmètre de GBCA a été réalisée et qu'au regard des attentes liées à la manifestation (accueil d'exposants), la salle polyvalente de Fontaine soit la plus appropriée. Cette salle serait disponible le samedi 14 septembre 2024. En outre le président

expose divers devis (montage de stands, mobilier, animation/fresque, goodies), et l'aménagement des stands possibles avec un projet de tarification :

1. 2 stands 4x2m : 700€ le stand
2. 9 stands 3x2m : 600€ le stand
3. 15 stands 2x2m : 500€ le stand
4. 3 espaces de 2m2 (pas de cloison) : 300€ l'emplacement
5. 5 présences en Déambulation libre (pas de stand) : 150€ la présence

Cette année, pas de repas à table, mais un grand buffet déjeunatoire.

- Autres : Congrès des Maires en novembre et Carrefour des Collectivités en octobre.

⇒ **Les membres du conseil d'administration valident les projets et manifestations 2024. Concernant plus précisément la Journée de l'Écharpe, ces derniers valident la date et le lieu de la manifestation, à savoir le samedi 14 septembre à Fontaine. Ils souhaitent cependant qu'une autre idée d'animation soit trouvée, la fresque géante présentant un coût trop élevé.**

QUESTIONS DIVERSES

Soutien aux élus de Lepuix : Alors que de nombreuses communes avaient pris une délibération soutenant les élus de la commune de Lepuix à la suite d'une agression, M. Racine souligne que cette opération a été totalement décrédibilisée puisque l'élu s'est finalement vu condamné par la justice. A l'avenir, attendre la décision de justice serait donc préférable avant toute action de ce type. Pour rappel, l'AMF90 n'a pris aucune délibération en ce sens.

Par ailleurs, la Procureure de la République, à l'occasion du jugement, aurait exprimé un vif mécontentement vis-à-vis des motions de conseils municipaux qu'elle accuse d'avoir mis une pression injustifiée en sacrifiant au passage la présomption d'innocence.

Les propos de la Procureure, s'ils sont exacts, sont eux-mêmes inappropriés et nécessitent des explications. Le président suggère d'écrire un courrier à la Procureure lui demandant où en est donc le dialogue avec les élus locaux que son ministre de tutelle lui a demandé de renforcer depuis 2021. L'application de ces 30 propositions serait l'occasion d'échanger sur tous les aspects fâcheux de cette relation.

Carte scolaire : les réunions souhaitées par la DASEN courant janvier n'ont pas eu l'effet escompté. Le fait est qu'avant ces rendez-vous de concertation, les élus ont eu la surprise de recevoir des informations laissant penser que les décisions étaient déjà prises et que de nombreuses classes allaient être fermées. Un groupe d'élus ont décidé de manifester leurs désaccords par diverses actions.

Sollicitée après coup, l'AMF90 a décidé de ne pas s'associer à ce mouvement, sans pour autant donner crédit aux décisions prises par la DASEN. Un courrier sera adressé au Recteur de l'Académie de Besançon pour comprendre les arbitrages qui ont été fait et tenter d'ouvrir un dialogue qui n'a finalement pas eu lieu.

~~~~~

Belfort, le 06 février 2024

Le Président,

Stéphane GUYOD

